



REÇU A LA PRÉFECTURE

14 SEP. 2004

ARRETE N° 2004-008 SOF  
du 13 SEP. 2004

PORTANT organisation de l'enquête publique  
relative au déclassement, d'un délaissé  
provenant de la RD 47 sur le territoire de la  
commune de MERXHEIM.

Service des Opérations  
Foncières et Immobilières

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R131-3 à R131-8;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 9 juillet 2004 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement et du classement dans le domaine privé départemental, d'un délaissé à MERXHEIM – RD 47
- VU la décision préfectorale en date du 8 janvier 2004 portant établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire Enquêteur pour l'année 2004 ;
- VU le plan des lieux indiquant la parcelle de terrain du domaine public à déclasser et à classer dans le domaine privé du Département ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de MERXHEIM, à une enquête publique tendant au déclassement et au classement dans le domaine privé départemental, d'un délaissé « Route de Réguisheim ».

L'enquête se déroulera du 18 octobre au 02 novembre 2004 inclus.

ARTICLE 2 :

Est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur :

Monsieur André HEINTZ, Directeur du service éducation à la Ville de Mulhouse, en cessation de fonction anticipée, demeurant 12 rue de Munwiller 68110 ILLZACH.

Le Commissaire Enquêteur siègera à la Mairie de MERXHEIM, trois jours pendant la durée de l'enquête, soit :

- le lundi 18 octobre 2004 de 15 H à 16 H
- le lundi 25 octobre 2004 de 10 H 30 à 11 H 30
- le mardi 2 novembre 2004 de 16 H à 17 H

où il visera toutes les pièces de l'enquête et recevra les déclarations des intéressés sur le projet de déclassement et de classement.

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de MERXHEIM du 18 octobre au 2 novembre 2004 inclusivement, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 4 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui transmettra, dans le délai d'un mois, au Président du Conseil Général - Direction des Opérations Foncières et Immobilières, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

ARTICLE 5 :

Avis du présent arrêté sera affiché aux portes de la Mairie de MERXHEIM et publié par tout autre procédé en usage dans cette commune quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au Maire précité et elle est certifiée par lui.

Avis de cet arrêté sera, en outre, inséré en caractères apparents, à la diligence du Département du Haut-Rhin, dans deux journaux publiés dans le Département, huit jours avant l'ouverture de l'enquête.

**ARTICLE 6 :**

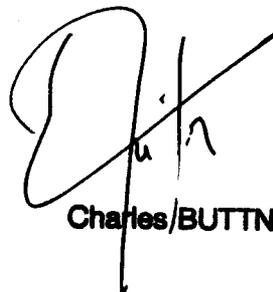
**Monsieur le Président du Conseil Général,  
Monsieur le Commissaire Enquêteur,  
Monsieur le Maire de la Commune de MERXHEIM,  
Monsieur le Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,**

sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à COLMAR, le 09 SEP. 2004

REÇU A LA PRÉFECTURE  
14 SEP. 2004

LE PRESIDENT,



Charles/BUTTNER

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14/09/04  
Publication

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Yves GRASS